



## Municipalité de Pointe-des-Cascades

# AVIS PUBLIC

### CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité :**

QU'à la séance régulière du conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades, le lundi 6 juillet 2020 à 19 h 30, par vidéoconférence, le conseil doit statuer sur trois demandes de dérogation mineure;

QUE conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 7 mai 2020 portant le numéro 2020-033, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), les demandes de dérogation mineure pour le 24 A, rue Claude, le 34, Boulevard de Soulanges et au 1, rue Beaubec seront soumises à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours** à partir la publication du présent avis.

#### DEMANDES

##### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ, NATURE ET EFFET :

DEMANDE 1 : 3 710 335 du cadastre du Québec – 24 A, rue Claude - Autoriser l'installation d'un bâtiment accessoire sans fondation d'une superficie de 128 pi<sup>2</sup> / 11,89 m<sup>2</sup> en cour arrière contrairement au Tableau 6 de l'article 800 du règlement de zonage numéro 121 qui exige une superficie maximale de 107 pi<sup>2</sup> / 10 m<sup>2</sup>.

DEMANDE 2 : 1 543 213 - 34, Boulevard de Soulanges - Autoriser l'installation de compresseurs de climatisation en cour avant secondaire, donnant sur la rue Chamberry, contrairement à l'article 506 du règlement de zonage numéro 121 qui exige l'installation de compresseurs de climatisation en cour latérale et arrière seulement.

DEMANDE 3 : 1 543 199 - 1, rue Beaubec - Autoriser l'installation de compresseurs de climatisation en cour avant secondaire, donnant sur la rue Chamberry, contrairement à l'article 506 du règlement de zonage numéro 121 qui exige l'installation de compresseurs de climatisation en cour latérale et arrière seulement.

Les demandes de dérogations mineures visent les immeubles situés au 24 A, rue Claude au 34, Boulevard de Soulanges et au 1, rue Beaubec. Les personnes intéressées peuvent participer à une procédure de consultation écrite en transmettant leurs questions et/ou commentaires à l'adresse courriel suivante : [jparadis@pointe-des-cascades.com](mailto:jparadis@pointe-des-cascades.com), si elles en manifestent le désir.

QUE ces demandes de dérogation mineure et la présentation relative aux changements apportés par ces demandes de dérogation mineure sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Municipalité.

**DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille vingt.**

---

Anne-Marie Duval  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
adjointe



# Municipalité de Pointe-des-Cascades

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 19 juin 2020, entre 11 et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 juin 2020.

---

Anne-Marie Duval  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
adjointe